

RAPPORT DE SYNTHÈSE SUR LES INFRACTIONS PRÉSUMÉES CONSTATÉES AU TITRE DU PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS

Rapport établi par le Secrétariat de la CTOI, le 27 mars 2015

Conformément à l'exigence de la Résolution 14/06 de la CTOI *Établissant un programme pour les transbordements des grands navires de pêche*, ce document présente une synthèse des infractions présumées aux mesures de la CTOI commises par des LSTLV (grands palangriers thoniers)/navires transporteurs, telles qu'elles ont été constatées par les observateurs œuvrant en vertu du Programme en 2014.

Paragraphe 23. Le Secrétariat devra, lorsqu'il fournit à chaque CPC des copies des données brutes, des résumés et des rapports, comme indiqué au paragraphe 10 de l'**annexe 3** de cette résolution, également fournir les éléments concernant d'éventuelles infractions aux mesures de la CTOI par les LSTLV ou les navires transporteurs battant pavillon de cette CPC. Sur réception de ces éléments, chaque CPC enquêtera sur les cas identifiés et fera rapport sur les résultats de ses investigations au Secrétariat trois mois avant la réunion du Comité d'application. Le Secrétariat diffusera aux CPC la liste des noms et pavillons des LSTLV et des navires transporteurs qui sont concernés par ces potentielles infractions, ainsi que les réponses des CPC du pavillon, 80 jours avant la réunion du Comité d'application.

Les infractions présumées sont résumées par type d'infraction et par flotte dans le tableau 1, mais détaillées à l'annexe I du rapport version anglaise (*IOTC-2015-CoC12-08c [E] - Summary Report on possible infractions*), sous quatre catégories distinctes : tableau 2, infractions présumées relatives aux autorisations de pêcher (ATF) ; tableau 3, infractions présumées relatives au Système de surveillance des navires (SSN) ; tableau 4, infractions présumées relatives au livre de pêche ; tableau 5, infractions présumées relatives au marquage des navires de pêche. Ces observations ont été faites par les observateurs dans l'exercice des fonctions qui leur incombent en vertu de la Résolution 14/06.

Annexe 3, paragraphe 5.

Les tâches des observateurs consisteront notamment à :

- a) Sur le navire de pêche désirant transborder vers un navire transporteur, et avant que le transbordement n'ait lieu, l'observateur devra :
 - i. vérifier la validité de l'autorisation du navire ou de son permis de pêche aux thons et d'espèces apparentées dans la zone de compétence de la CTOI ;
 - ii. vérifier et consigner la quantité totale de captures à bord et la quantité qui sera transbordée sur le navire transporteur ;
 - iii. vérifier que le SSN fonctionne et étudier le livre de pêche ;
 - iv. vérifier si une partie des captures à bord résulte de transferts depuis d'autres navires, et consulter les documents relatifs à ces éventuels transferts ;
 - v. si une quelconque infraction est constatée, la signaler immédiatement au capitaine du navire transporteur ;
 - vi. consigner les résultats de ces activités à bord du navire dans le rapport d'observation.

Un nombre total de 380 infractions présumées ont été rapportées, dont 197 relatives au livre de pêche, 106 relatives au marquage des navires, 25 relatives à l'autorisation de pêcher, 52 relatives au SSN, (Figure 1). Celles-ci ont été communiquées aux flottes impliquées participantes au Programme dès que les rapports post-déploiement concernés ont été approuvés par le Secrétariat.

Des 380 infractions présumées signalées aux flottes participantes, 369 (soit 97 %) ont fait l'objet d'une réponse. Une flotte, la Thaïlande, n'a pas donné suite à la notification des infractions présumées (tableau 1). Les réponses d'une flotte, la Malaisie, ont été reçues après le délai autorisé du 19/01/2015 (annexe III du rapport version anglaise «*IOTC-2015-CoC12-08c [E] - Summary Report on possible infractions* »).

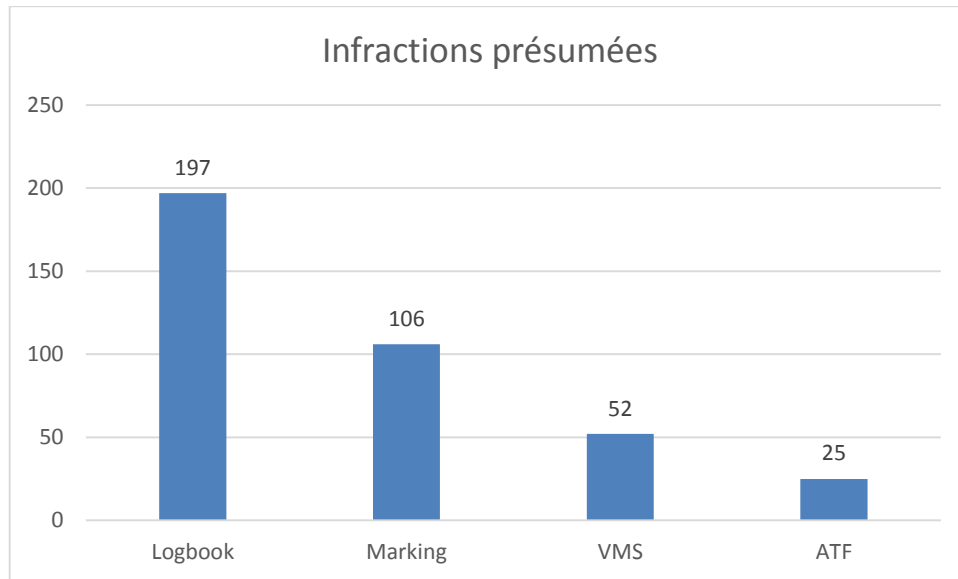


Figure 1 : Infractions présumées par catégorie.

Les résultats des enquêtes menées par les flottes concernées dont les navires participent au Programme sont fournis à l'annexe II du rapport version anglaise (*IOTC-2015-CoC12-08c [E] - Summary Report on possible infractions*) en cas de réponses obtenues avant le délai du 19/01/2015, et à l'annexe III du rapport version anglaise (*IOTC-2015-CoC11-08c [E] - Summary Report on possible infractions*) en cas de réponses obtenues après le délai du 19/01/2015.

Tableau 1 - Récapitulatif des infractions présumées par type d'infraction et par flotte participante en 2014.

		CHN	TWN, Chine	IDN	JPN	KOR	MYS	OMN	PHL	SYCs	TZA	THA	Total par catégorie
Autorisation de pêche (ATF)	Infractions présumées		13		1		5	2		1	1	2	25
	Réponses obtenues		13		1		5	2		1	1	0	23
Système de surveillance des navires (SSN)	Infractions présumées		42					2		7	1		52
	Réponses obtenues		42					2		7	1		52
Livre de pêche	Infractions présumées	1	84	1	37	6	15	7	4	32	4	6	197
	Réponses obtenues	1	84	1	37	6	15	7	4	32	4	0	191
Marquage de navire	Infractions présumées		67	3	5		18	1	1	7	1	3	106
	Réponses obtenues		67	3	5		18	1	1	7	1	0	103
Total by fleet	Infractions présumées	1	206	4	43	6	38	12	5	47	7	11	380
	Réponses obtenues	1	206	4	43	6	38	12	5	47	7	0	369

■ Aucune infraction présumée signalée